

www.VISION80ch13.org Un article du FRANCE-SOIR du 5.05.1975

Défense est encerclé par une autostrade

par Raymonde BOIX

A peine oserai-je écrire... car ces lignes sont dignes d'Ubu Roi ou, plus près de nous, de Raymond Devos et de Jacques Fabri...

A peine donc oserai-je écrire qu'à la Défense, à quelques kilomètres de Notre-Dame de Paris, se dresse un immeuble de cinq étages et de 29 logements, où l'on ne peut ni entrer ni sortir... A moins de se livrer à quelques acrobaties périlleuses en enjambant une murette de ciment, en pataugeant dans des plates-bandes et en traversant en courant une route dont la circulation intense met votre vie en péril. Ou bien en traversant un souterrain de plusieurs dizaines de mètres avant d'escalader un escalier abrupt.

Encore jamais vu :

Dans cette banlieue, 23, rue Delarivière-Lefoullon à Puteaux, l'EPAD (Etablissement pour l'Aménagement de la Défense) a « oublié » un immeuble « qui ne l'intéressait pas, qui ne se trouvait pas sur ses plans d'expropriation ». Et cet immeuble est entouré aujourd'hui d'un double cercle routier, d'une perfection à décourager tous les anneaux de cirque.

« Avant, c'était le paradis »

« Cet immeuble, précise l'E.P.A.D., était bien situé dans le périmètre d'aménagement. Mais les propriétaires nous ont supplié de ne pas les exproprier. Nous avons dû refaire nos plans, pour les laisser là. Aujourd'hui quelques-uns veulent s'en aller, c'est classique. Les habitants ne se rendent pas compte des conditions de vie nouvelles qui seront les leurs.

« Ils engagent alors une demande en expropriation, au moment où leur environnement va devenir plus agréable. Puis, des passages piétons seront terminés. »

Mais, en attendant et pendant des années, les habitants de cette partie de la Défense ont vécu dans la boue et les bulldozers. Et, aujourd'hui, cet immeuble a donc une entrée avec paillason et petit hall par lequel personne n'entre.

« En 1954, il y a vingt ans, jeunes mariés, nous sommes entrés dans cet immeuble tout neuf, nous ont confié M. et Mme Dalodier. Sous nos fenêtres, 300 arbres, un véritable tapis de branches mouyantes jusqu'à la Seine. C'était la campagne. Pendant dix ans, ce fut le paradis. Nous dormions sur le balcon l'été, et les oiseaux nous éveillaient de leurs piailllements joyeux. »

Puis les urbanistes ont remodelé la Défense et ont créé l'EPAD. Les 300 arbres ont été tronçonnés, les platanes qui

s'alignaient sur trois doubles rangées ont été massacrés. On a créé les échangeurs, les routes, les radiales, les autoroutes. Et les tours ont commencé à grimper.

Aujourd'hui, ces tours semblent menacer de leurs 39, 50 et 60 étages (elles ont jusqu'à 177 mètres de hauteur), le petit immeuble de la rue Delarivière-Lefoullon. Cet immeuble semble véritablement au fond d'un puits. On suit du regard les tours Eve, Défense 2000, Franklin, Atlantique, Crédit Lyonnais, Société Générale, Aurora, Manhattan et GAM. Quatre autres tours vont être construites, encore plus hautes. Peu à peu, un à un, les pavillons, les petits immeubles ont été abattus. Sauf celui du 23, rue Delarivière-Lefoullon. Il ne reste que lui, debout, sur tous ceux de la rue.

Naturellement, les commerçants ont tous disparu, mais le bruit, ah ! le bruit est infernal. Des milliers de voitures défilent soir et matin, pare-chocs à pare-brise sous les fenêtres, comme un cinéma de cauchemar, polluant et bruyant. Et la peur, la nuit...

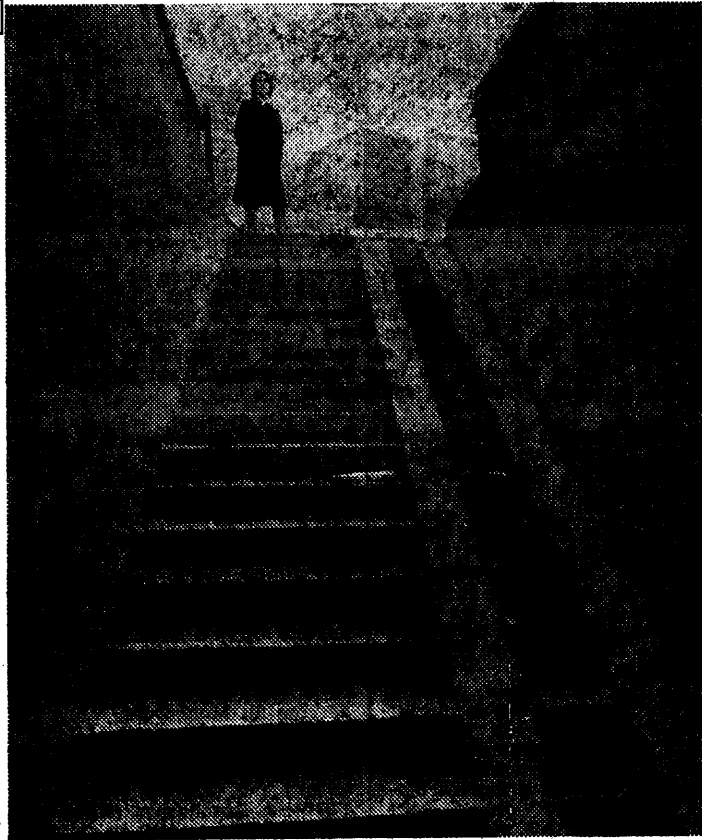
M. François Dalodier et son fils, armés chacun d'un énorme couteau de cuisine, ont sauvé il y a quelques semaines une jeune fille menacée de mort par un voyou sous le pont le plus proche. Les cris de la jeune fille les ont alertés. Mais encore a-t-il fallu que M. Dalodier et son fils aient quelque courage pour se lancer, la nuit, à travers ces espaces sans lumière.

Aussi, lassés de ne recevoir aucune réponse de l'E.P.A.D. — car M. Dalodier, sa femme et les autres copropriétaires ont demandé à être expropriés afin de pouvoir s'en aller — ils sont passés à l'attaque. M. Dalodier a chargé M^e Falligan de Vergne d'assigner devant le tribunal de grande instance de Nanterre l'E.P.A.D. « attendu que l'exécution d'une rocade a eu pour résultat d'enfermer l'immeuble dans un circuit inhumain perturbant gravement la vie des occupants ».

« Attendu que cette construction a entraîné les nuisances suivantes : incapacité de garer, impossibilité d'emménager, de procéder à l'enlèvement des ordures ménagères, de procéder à des livraisons en dehors d'une aire de stationnement à 40 mètres de l'immeuble, impossibilité ou extrême difficulté de faire venir des visiteurs en voiture, d'appeler un taxi ou une ambulance, de recevoir du courrier (l'immeuble ne porte plus de numéro), impossibilité pour un handicapé physique ou tout simplement pour une personne âgée ou malade de monter ces escaliers et de traverser ces souterrains... »

Mais, enfin, nous posons la question : faut-il que des hommes calmes, pondérés, réfléchis deviennent des révoltés pour qu'ils soient enfin entendus ?

Le tribunal de grande instance de Nanterre en jugera.



Le débouché du circuit inhumain imposé aux habitants de « l'immeuble oublié ».

(Photo Claude Champinot.)